

Madame la Directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

C'est dans un contexte très particulier que se déroule ce CTSD avec l'épidémie de coronavirus et le confinement généralisé pour tenter d'en atténuer les effets.

Notre pays doit faire face à une situation inédite qui le place face à ses contradictions.

Il faut un service public fort pour assurer la santé de nos concitoyens mais les hôpitaux sont à bout de souffle. Leurs moyens humains et financiers sont largement insuffisants. Le personnel était épuisé bien avant le début de l'épidémie. Pourtant les difficultés et les revendications du milieu hospitalier en particulier et médical en général étaient connues.

Dans l'éducation nationale, les établissements sont tous fermés. Mais le personnel éducatif est toujours au travail afin de permettre la continuité des apprentissages et donc du service public d'éducation. Nous le faisons par conscience de l'intérêt public, pas par injonction. Sans vouloir créer des polémiques malvenues au regard des circonstances, nous regrettons les propos du ministre, notamment ceux de samedi 14 mars, qui appelaient les enseignants à tous se regrouper. C'était une demande dangereuse et infondée car le personnel éducatif n'a pas besoin d'être surveillé pour pleinement remplir sa mission.

Notre priorité doit être la protection de la santé des personnels et des élèves, notamment de ceux à la santé fragile. Ensuite, vient celle de la continuité pédagogique. Elle doit se faire dans l'intérêt de l'élève, sans pression, dans la mesure des possibilités de chacun et de chacune. Elle ne pourra se mettre en oeuvre qu'avec un peu de temps, de la souplesse, de la confiance et de l'adaptation. Mais sachez que nous faisons tous du mieux que nous pouvons, car nous sommes aussi, pour beaucoup d'entre nous, parents et nous devons aussi nous occuper de nos propres enfants.

Mais cette crise démontre surtout qu'en cas de difficulté, c'est vers l'Etat et donc ses fonctionnaires que la population se tourne. Elle démontre, et il est dommage d'attendre des épisodes aussi intenses, la nécessité absolue d'un service public fort et de qualité. Or, les mesures présentées ici ne semblent pas aller dans ce sens. Le paradoxe est criant. M. le Président a dit jeudi qu'il y aura, face à cette crise, un avant et un après. Nous le prenons au mot.

Au niveau de l'ordre du jour de ce comité, à savoir la régulation des créations et suppressions de postes dans les collèges, nous désapprouvons le grand flou du calendrier du mouvement intra qui est le corollaire de cette instance. Les dates n'ont été communiquées qu'avant hier mercredi 18, et cela, indépendamment de la crise que nous traversons. Cela démontre, s'il fallait le faire, les conséquences négatives de la loi fonction publique qui écartent les syndicats des questions de mobilité. Les collègues étaient en légitime attente de la date d'ouverture des serveurs. Une petite communication de cette date par les services aurait été la bienvenue. C'est cela aussi le respect de ses personnels par le rectorat. Au niveau départemental, nous saluons les efforts déployés pour que cette instance puisse se tenir, à la date prévue, ainsi que les réunions comme celle de lundi effectuées pour nous tenir au courant des actions et priorités de la DSDEN face à la crise du coronavirus. Elle nous permet de relayer à la fois de faire des remontées de terrain ainsi que de transmettre vos informations et lever quelques ambiguïtés au niveau de nos collègues.

De plus, nous regrettons à nouveau l'absence de communication de l'ensemble des documents qui nous permettraient d'avoir une vision complète et globale des suppressions de postes effectives. Nous vous remercions pour la transmission du document relatif aux compléments de service, qui nous permet d'avoir une évolution de leur nombre même si nous savons bien que ces derniers ne sont que provisoires. Nous reviendrons dessus au cas par cas.

Dans notre précédente déclaration du mois de février, nous avons pris acte d'une augmentation des moyens en collège. Cependant, ceux-ci avaient pour objectif de compenser l'augmentation démographique de notre département. Mais elle était insuffisante pour améliorer les conditions d'exercices dans les établissements.

Pire, cette régulation traduit pleinement la politique d'augmentation sans commune mesure des heures supplémentaires. Si 57,87 ETP ont été créés, les créations effectives ne sont que de 29 postes. La différence entre ces deux chiffres traduit l'importance des HSA qui essoufflent toujours plus les enseignants.

Enfin, nous voudrions savoir si des ajustements avaient été effectués pour éviter les petits compléments de service, en transformant notamment des HSA en HP ? Nous vous remercions d'avance pour votre réponse.

Pour l'UNSA Education
Catherine Buisson
Julien Joly

